

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 09 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, les dossiers des membres du personnel, lieu d'exploitation, espaces de rangement et les effets personnels.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite :
Groupe nourrissons : jeux libres, chansons et comptines et une histoire.
Groupe multi âges : jeux de table et la pâte à modeler.
Pendant la surveillance les enfants ont été à l'extérieur s'amuser.
- Les parents des enfants présents à la garderie éducative bénéficient d'un accès à tout moment.
- Pendant la visite l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 mars 2022

Date

original signé par
Monica LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mars 2022

Date